Attestation de suspension



d'activité professionnelle d'étudiant ou de stage gratifié ou rémunéré,

sans bénéfice du chômage partiel.

Attestation à compléter par l'employeur si votre activité professionnelle d'étudiant ou votre stage gratifié ou rémunéré, n'a pas pu être maintenu suite aux mesures de confinement mise en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire covid-19.

Je soussigné.e :	
Nom d'usage :	
représentant la société :	
Nom de la société :	
domiciliée à l'adresse suivante :	
Adresse de la société :	
enregistrée sous le n° de SIRET suivant :	
atteste avoir recruté M. / Mme	
- Nom d'usage :	
- Nom de naissance :	
- Prénom :	
- N° étudiant : _ _ _	
du au	
En tant que : stagiaire / salarié.e	
Pour une quotité horaire de travail hebdomadaire / mensuelle de :	
Pour une gratification/rémunération horaire nette / mensuelle nette de :	
Et avoir suspendu l'activité professionnelle /!!!le stage * depuis le 16 mars 2020, avec perte de revenu et sans bénéficie du dispositif de chômage partiel.	
revenue et cane penencie du dispositif de chemage partien	
En signant cette attestation, je reconnais avoir pris connaissance que toute fausse déclaration est passible d'emprisonnement et d'une amende conformément aux articles L.441-1 à L441-12 du code pénal .	;
Fait àlele	